



## nuisance sonore aboiement de chien

Par **cath38**, le **17/01/2011 à 19:53**

Bonjour, Je suis gênée par les aboiements du chien de mon voisin :  
Le voisin loue un appartement ,à titre précaire, dans un local communal et lui même ou les services techniques de la mairie ont depuis quelques semaines réalisés un enclos dans lequel est mis son chien , qui lorsqu'il s'y retrouve peut aboyer plusieurs heures puis finit par s'arrêter..... en ce moment nous sommes en hiver donc les portes et fenêtres sont fermées et nous l'entendons, je n'ose imaginer ce qu'il en sera aux beaux jours...  
Que puis-je faire?

Par **Laure11**, le **17/01/2011 à 20:00**

Prenez un rendez-vous avec le maire.

Par **Domil**, le **17/01/2011 à 20:00**

LRAR au locataire et une autre au bailleur pour mettre en demeure afin que le locataire arrête le trouble anormal de voisinage que constitue la nuisance sonore des aboiements du chien.  
Appeler les services municipaux pour qu'ils constatent la nuisance sonore par un PV  
Si ça ne suffit pas, il faudra passer à la case justice

Par **Laure11**, le **17/01/2011 à 21:36**

Le locataire loue un appartement dans un local communal.  
C'est pourquoi j'ai conseillé de prendre rendez-vous avec le Maire.

Par **Domil**, le **17/01/2011 à 21:54**

Oui, contacter le bailleur et faire agir les agents municipaux (les employés du bailleur qui sont les collègues du gêneur). Mais si le maire qui cumule, refuse de faire quoi que ce soit contre son employé, ou les agents municipaux contre leur collègue, il faut mieux gagner du temps avec les LRAR

Par **Laure11**, le **17/01/2011** à **22:55**

Il n'a jamais été dit que cette personne était employée par la Mairie....